



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours du JURA,

A 2020- 867

**Objet :** Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade de sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnels au titre de la promotion interne au titre du choix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire Départementale des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C en date du 22 juin 2020 ;

Vu la délibération n° C2020-23 du Conseil d'Administration du 26 juin 2020 relative au rapport sur le personnel ;

Sur proposition de Monsieur le Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers du Jura ;

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste d'aptitude au grade de **Sergent** de Sapeurs-Pompiers Professionnels dans le cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de la promotion interne au choix pour l'année 2020, est établie comme suit :

Nom	Prénom	Promouvable à partir de	Unité d'affectation
GUILBERT	Marie	01/10/2020	CSP GRAND DOLE

**Article 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BESANÇON, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Monsieur le Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmorot, le

17 AOUT 2020

Le Président,

Clément PERNOT